

SIVOM DE CHAMECHAUDE

Mairie

38700 SARCENAS



Délibération du Conseil Syndical

Mercredi 12 aout 2020 à 18h30 dans la salle Hermine à SARCENAS

Le 12 aout 2020 les délégués auprès du SIVOM de Chamechaude se sont réunis à la mairie de SARCENAS sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BECLE-BERLAND, Président

Étaient présents les délégués suivants :

- Commune de SAINT PIERRE de CHARTREUSE : Guy BECLE-BERLAND, M. Olivier JEANTET, Benoît KOCH
- Commune du SAPPEY en CHARTREUSE : représentation substituée par Grenoble Alpes Métropole (GAM) suite au transfert de compétences au 1^{er} juillet 2020
- Commune de SARCENAS : représentation substituée par Grenoble Alpes Métropole suite au transfert de compétences au 1^{er} juillet 2020
- Grenoble-Alpes Métropole : M. le Président de Grenoble Alpes Métropole M. Christophe FERRARI

Excusés : M. Christophe FERRARI

Règle de Quorum : En l'absence de représentants du SIVOM désignés par GAM, et de Vice-Président, il est fait application de l'article L5211-8 du CGCT, le conseil syndical est ainsi réputé complet à 4 membres, le quorum est donc fixé à 3.

Secrétaire de séance : M. Benoît KOCH

Monsieur le Président certifie que la convocation du Conseil Syndical avait été faite le 7 aout deux mil vingt et l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 14 aout deux mil vingt.

05 – Approbation des tarifs de secours 2020-2021

Monsieur le Président propose au conseil de reconduire les tarifs de l'année précédente à savoir :

Zones rapprochées (moins de 5 km du foyer de ski de fond le plus proche) : 100€

Zones éloignées (plus de 5 km du foyer le plus proche) : 200€

Transport en ambulance jusqu'au centre de soin : facturé aux frais réels.

Hors-pistes et secours hélicoptérés : facturés aux frais réels avec un montant minimum de 500€.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve les tarifs précités.

Présents : 3

Votants : 3

Pour : 3

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme au Registre.



Le Président, Guy BECLE-BERLAND